

# LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - P.E.C



## C'EST QUOI ?

Un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale et Cap emploi).



Insertion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.



## AIDE À L'EMPLOYEUR

- > **40% à 60% du SMIC brut** par heure travaillée pour une **durée hebdomadaire de 20 heures**,
- > **Exonérations de cotisations patronales** au titre des assurances sociales et des allocations familiales.



## PUBLICS CONCERNES

- > Les **publics les plus éloignés** du marché du Travail,
- > Une **attention particulière est accordée à certains publics** tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville,
- > Bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** Socle (sans activité).

Avec un parcours de développement des compétences co-construit à partir du diagnostic posé avec le prescripteur.



## ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR

- > **S'engager à accompagner le salarié** dans son parcours, notamment grâce au tutorat,
- > **Favoriser l'accès** à la formation et à l'acquisition de compétences : remise à niveau, pré-qualification, période de professionnalisation, VAE, ....

Le poste doit permettre de développer les compétences et les savoirs permettant de répondre à un besoin durable au sein de la structure où se déroule le PEC ou à des besoins d'autres employeurs du bassin.

## TYPE DE CONTRAT

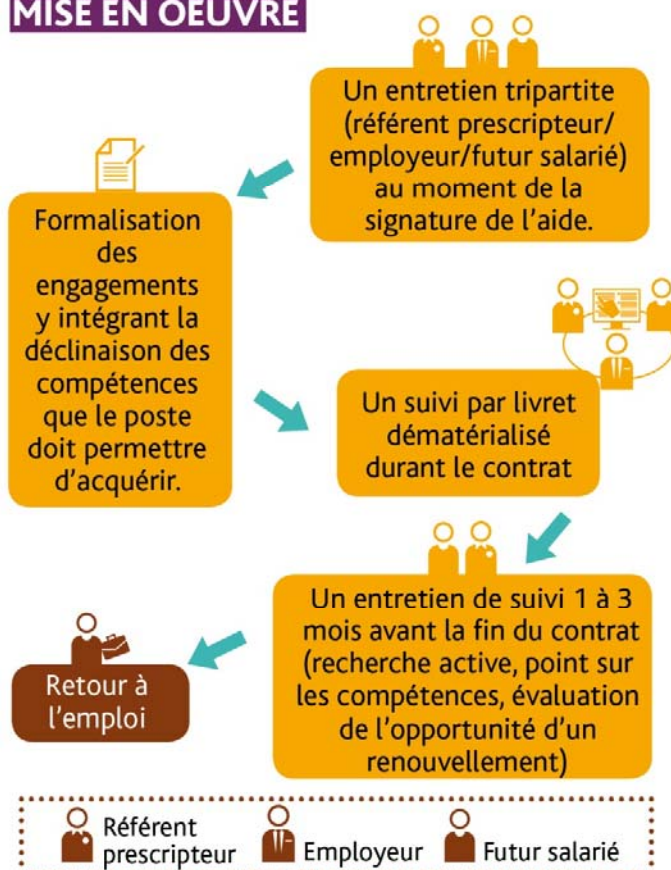
- > **CDI** en convention initiale de 20 heures par semaine minimum, à temps partiel ou temps complet,
- > **CDD** de 20 heures par semaine minimum, d'une durée initiale de 9 à 12 mois dans la limite de 24 mois.



## EMPLOYEURS CONCERNES

Secteur non marchand uniquement

## MISE EN OEUVRE



## INTÉRESSE(E) ?

Contactez votre interlocuteur